VAL-média

Le magazine d'information de la Communauté d'Agglomération du Val de FENSCH







Algrange Fameck Florange Hayange Knutange Neufchef Nilvange Ranguevaux Serémange-Erzange Uckange

CONSEILS DE COMMUNAUTÉ prévus au titre de l'année 2006

- Jeudi 28 septembre à 19 H
- Jeudi 14 décembre à 19 H

VAL MÉDIA FENSCH N° 9

Magazine édité par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Hôtel de Communauté 1, rue de Wendel - BP 20176 57705 Hayange Cedex Tél.: 03 82 86 81 81 Fax: 03 82 86 81 82 e-mail: info@agglo-valdefensch.fr

site internet : www.agglo-valdefensch.fr **Directeur de la publication :**

Michel Paradeis, Président **Directeur de la rédaction :**

Jean-Philippe Siebert Directeur Général des Services

Coordination : Angélique Mordenti **Rédaction :** Pascal Piatkowski Réalisé en collaboration avec les services de la communauté d'agglomération

Graphisme: Patrice Tirabasso Photographies couverture:

Claude Lévêque **Photographies :** Pascal Piatkowski,

Pascal Valentin (p.4) Service communication du Val de Fensch Impression: Imprimerie L'HUILLIER - Florange

Tirage: 30 000 exemplaires

ISSN 1769-1028 Dépôt légal à parution

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

actuVAL

- p.4 Festival de spectacles de bar À consommer sans modération!
- p.5 Qualifiée pour le championnat d'Europe !
 Le centre nautique sur la bonne vague

VALeurs communes

- p.6 La zone de la Paix change d'ère
- p.7 Le site Sainte-Neige prêt pour la transformation
- p.8 La seconde jeunesse du siphon de la Fensch
- p.9 Créer son entreprise dans le Val de Fensch
- p.10 Une convention au service de l'emploiÀ l'écoute des personnes âgées
- p.11 La communauté d'agglomération soutient le logement social
- p.12 L'U4 bientôt en pleine lumière

VALà la une

- p.13 Une soufflante bienvenue!

 Embellissement du cadre de vie
- p.14 Piste cyclable communautaire : poursuite des études
 Fameck fait la course en tête

VALpratique

- p.15 Profitez des bennes à déchets verts !

 Calendrier 2006
- P.16 Le Val de Fensch joue la carte du tourisme





MERCI pour votre participation au questionnaire de satisfaction inséré dans les pages de ce numéro

Quel avenir pour le haut-fourneau d'Uckange?

Dès sa fermeture, le 17 décembre 1991, des pétitions ont circulé pour sauvegarder le haut-fourneau U4 à Uckange afin qu'il ne connaisse pas le même sort que celui de Longwy, ce qui avait provoqué la colère de sa population.



C'est ainsi que le Ministère de la Culture a inscrit le site d'Uckange à l'inventaire des monuments historiques en 1995, qu'il a confirmé cette inscription en 2001, suivant en cela les recommandations de plusieurs rapports, notamment ceux des professeurs MIOCHE et WORONOFF. Dès lors, la conservation de ce site était définitivement tranchée par l'État, faisant d'Uckange le seul lieu classé de ce type en France et rejoignant ainsi nos voisins européens avec qui nous partageons régulièrement nos expériences.

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, en devenant propriétaire des lieux, a choisi de privilégier une démarche pragmatique et mesurée. L'objectif est de réaliser un parc dont l'attraction première est ce haut-fourneau U4, dans le prolongement du Jardin des Traces réalisé sur l'ancienne agglomération et qui prend forme dès à présent.

Le Contrat de Plan État-Région a prévu, en 2000, la conservation et la mise en sécurité du site. C'est l'objet des travaux que nous allons réaliser après de sérieuses études qui ont permis d'établir un diagnostic complet de l'état sanitaire des structures, en bien meilleur état que ne le disent certains. Le site ne se dégradera plus et sera ainsi prêt pour des travaux éventuels

de réhabilitation et d'aménagement en fonction des projets d'animation qui pourront naître, dès lors que les financements auront été trouvés.

Nous avons aussi saisi l'opportunité de l'opération Luxembourg-Grande Région capitale européenne de la culture en 2007, pour obtenir la réalisation de sa mise en lumière et d'un cheminement sous la forme d'une passerelle. Ce projet permettra d'organiser des premières visites pour comprendre et s'approprier le lieu.

Les subventions qui ont été obtenues, pour 80 % de l'ensemble des chantiers du haut-fourneau, n'auraient pas pu être affectées à un autre projet sur notre territoire. Elles auraient été perdues si nous n'avions pas respecté nos engagements avec nos partenaires. L'idée de réaliser un parc avec une montée progressive des fonctions possibles permet de réduire les frais de fonctionnement qui ne représentent actuellement que le coût d'un demi-poste de concierge, moins de 10 000 € d'éclairage par an et un entretien a minima.

Il n'est pas possible d'imaginer qu'il n'y ait plus un seul haut-fourneau en Lorraine dans les années à venir et qu'on efface ainsi toute trace de cette extraordinaire aventure humaine qui a façonné notre culture, notre géographie et notre histoire... En sachant aussi que si ce haut-fourneau avait été détruit, on ne pouvait rien construire sur son emplacement. C'est sur l'ancien parc à fonte qu'est prévue une zone industrielle.

Je souhaiterais, pour conclure, rappeler que les habitants de ce territoire ne sont absolument pas imposés par la communauté d'agglomération. Il n'y a pas de taxe additionnelle. Il n'y a que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui existait déjà bien avant la création de la Communauté et qui ne sert en fait qu'à financer, en partie seulement, les dépenses du service des déchets ménagers. La décision d'augmenter de 10 % le taux de cette taxe couvre à peine l'augmentation du coût du service, due en particulier à l'augmentation du carburant. En aucun cas elle ne sert à équilibrer le budget général.

Nous nous devons de rester fidèles à nos engagements pris dans le cadre de notre projet de territoire en parfaite coopération avec le Conseil de Développement qui représente ses forces vives, et qui fait un travail remarquable d'analyse et de proposition. C'est ainsi que nous pourrons, par un aménagement volontariste du territoire, créer les conditions d'une meilleure attractivité et de son développement futur.

Michel Paradeis Président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

Festival de spectacles de bar À consommer sans modération!

Lorsque l'association Polar sur la Ville lance ses premières rencontres de théâtre de bar en 2002, elle est loin d'imaginer que son initiative suscitera un tel engouement.
Aujourd'hui, le succès du Festival de spectacles de bar dépasse toutes ses espérances...

C'était un soir de 1998 au fond d'un bar, où une compagnie parisienne de théâtre avait laissé suffisamment d'émotions dans les yeux de chacun pour que les bénévoles de Polar sur la Ville soient tentés de renouveler l'expérience. C'est cet esprit que l'association a voulu conserver avec ses Scènes au bar, aujourd'hui rebaptisées en Festival de spectacles de bar. « Dès le départ, nous avons recu l'adhésion et le soutien de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Michel Paradeis a été le premier séduit par notre idée » rappelle Pascal Didier, président de l'association Polar sur la Ville. Il n'a pas été le seul, loin de là, puisqu'en l'espace de quelques années (le Festival a fêté en mars sa cinquième édition), plusieurs centaines de spectateurs ont goûté à la magie du théâtre de bar, de la poésie, des chansons et du rire, partagés au coin du zinc, des tables et de la machine à café.

Des quatre coins de Lorraine

Le succès de la manifestation repose sur sa convivialité, son originalité mais aussi sur sa gratuité (les spectateurs font des dons « au chapeau »). « Nous sommes passés de deux jours à six jours et de deux lieux à près de dix, se réjouit Pascal Didier. Le public vient maintenant des quatre coins de la Lorraine mais aussi des pays limitrophes. Certains assistent à plusieurs spectacles et se déplacent de bar en bar. Cette année, nous avons dû refuser du monde. Nous étions loin d'imaginer tout cela au départ... » Le Festival de spectacles de bar est entré dans l'âge de la maturité. Sa notoriété se mesure au nombre de ses spectateurs mais aussi des propositions qu'il reçoit d'artistes de tous horizons. « Nous sommes sans doute à une période charnière de notre existence, reconnaît le président de l'association. Nous nous demandons comment continuer à grandir et à accueillir toujours plus de monde sans perdre notre âme... ».



La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch soutient le Festival de spectacles de bar depuis sa création. En 2001, une première convention de trois ans a été signée par son président Michel Paradeis et par Pascal Didier (Polar sur la Ville). Elle a été reconduite en 2004 pour l'édition 2005. Un nouveau partenariat a été conclu pour la période 2006-2008.

La preuve par neuf

Neufs bistrots de la Vallée de la Fensch ont déjà accueilli un ou plusieurs événements du Festival de spectacles de bar : La Bascule (Hayange), Le Gueulard (Nilvange), L'Euro Bar (Serémange-Erzange), Café du Centre (Florange), Café-Restaurant des Amis (Hayange-Marspich), Chez Salva (Fameck), Bar de la Forêt (Saint-Nicolas-en-Forêt), Sporting Bar (Uckange), Bar du Remotel (Knutange), auxquels il faut ajouter le Centre Culturel La Passerelle à Florange, lieu central du Festival.





Qualifiée pour le championnat d'Europe!

Audrey Pszczolinski (13 ans), licenciée au Club nautique du Val de Fensch est sélectionnée en équipe de France et pour le championnat d'Europe au Portugal.

En nageant le 100 mètres-dos en 1'07"70, lors de la Coupe de France des Régions à Paris, la jeune Audrey Pszczolinski a réalisé un triple exploit. Elle est devenue la première nageuse de la vallée de la Fensch sélectionnée en équipe de France, la meilleure performeur française chez les filles nées en 1992 et elle a signé au passage le 23^e meilleur temps sur la distance, toutes catégories d'âges confondues! Audrey a décroché sa participation à la fin du mois de juin au Portugal à la Coupe Comen, championnat d'Europe des Nations. Malgré ses résultats exceptionnels, la sociétaire du club communautaire garde la tête sur les épaules et se concentre sur ses entraînements (elle nage en moyenne 30 km par semaine). « Elle a tout pour réussir, un énorme potentiel et un caractère bien trempé, commente son entraîneur, Olivier Trenti. Le Club mettra tout en œuvre pour favoriser sa progression. » La principale

intéressée, qui rêve à présent de rejoindre le collectif Foje (équipe de France cadette), dit simplement qu'elle fera de son mieux au Portugal : « C'est une fierté de défendre les couleurs de son pays. » (NDLR : à l'heure où nous imprimons, nous ne connaissons pas les résultats). Audrey confie aussi viser un record de France d'ici deux ans sur le dos, sa discipline de prédilection. Mais pour épouser la même trajectoire que Laure Manaudou et Sophie Huber, ses modèles, elle sait qu'elle devra faire d'énormes sacrifices et passer à une séance d'entraînement quotidienne. La perspective ravit Olivier Trenti : « Coacher une fille comme elle, c'est que du bonheur! ».

Le centre nautique sur la bonne vague

Les travaux de transformation de la piscine de Hayange en centre nautique de loisirs commenceront à la fin de cet été.

La piscine de Hayange fermera ses portes au public le 3 septembre 2006 pour environ deux ans et demi de travaux. Mais le jeu en vaudra la chandelle car l'établissement sera réhabilité, agrandi et transformé en un centre nautique de loisirs qui devrait enchanter petits et grands. Les élus de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ont validé le projet. Ils ont confié le dossier au cabinet d'architecture Duval-Raynal, dont l'expertise est reconnue pour ce genre de complexe de loisirs. Les architectes rouennais ont dessiné les plans et suivi le déroulement des travaux de nombreux centres nautiques : Argelès-sur--Mer, Grenoble, Dieppe, Morteau, Conflans--Sainte-Honorine, Nancy, Freyming-Merlebach, Faulquemont, etc.

L'espace nautique de Hayange pourrait disposer de trois bassins supplémentaires, soit cinq en tout. L'avant-projet prévoit notamment une pataugeoire pour les petits, un bassin réservé aux animations sportives, un bassin ludique (boule à vagues, pentaglisse, rivières à contre-courant, bains bouillonnant, jets massant...). Les équipements nécessaires à la production d'eau chaude seront perfectionnés. La modernisation gagnera jusqu'aux vestiaires avec l'implantation de casiers nouvelle génération. Avec ce nouveau centre nautique, la communauté d'agglomération affiche son ambition de créer un lieu de détente familial et convivial. Un nouveau pôle d'attraction pour le territoire...





La piscine de Hayange fermera ses portes le 3 septembre 2006 pour rouvrir en 2009

La zone de la Paix change d'ère

Les travaux d'aménagement de la zone de la Paix sont sur le point de commencer à Knutange. Le projet, très ambitieux, créera un espace de rencontres et d'échanges sur le haut de la vallée.

Les premiers coups de pelles résonneront dès la fin du mois d'août sur la zone de la Paix, à Knutange. La transformation de cet ancien haut lieu de la sidérurgie en parc de loisirs pour tous se déroulera en plusieurs étapes. La première consistera dans le nettoyage complet du site, bassin compris. Une couche de terre végétale de 50 cm d'épaisseur sera ensuite appliquée sur l'ensemble de la zone, avant l'aménagement des voiries et réseaux divers (assainissement). On veillera à l'embellissement paysager, avec notamment la

conservation des végétaux présentant un intérêt écologique. Il faudra ensuite restaurer les bords de la Fensch, créer des sentiers à thèmes (eau, parcours sportif agrémenté d'exercices...). L'installation de jeux et de mobiliers pour les jeunes enfants et les adolescents clôturera l'aménagement du parc, que la communauté d'agglomération souhaite avant tout convivial et ludique mais aussi informatif sur l'histoire de la rivière Fensch.

Le parc de la rotonde

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch va créer un parc de loisirs attractif et agréable à vivre. Voici un résumé des principales réalisations : création d'un boulodrome, implantation de places de stationnements pour l'accès au site, réalisation d'aires de jeux pour les enfants et d'équipements pour adolescents (de type city-stade), installation d'espaces de détente avec tables de pique--nique, création d'un chemin pédestre éducatif avec panneaux pédagogiques, panneaux d'interprétation de l'environnement et du passé sidérurgique du site, remise en valeur du bassin de fond de vallon, aménagement des bords de la Fensch...



Ce plan d'aménagement sera présenté sur panneau de 2 m x 1,40 m à l'entrée du site à partir de septembre 2006

Le site Sainte-Neige prêt pour la transformation

Le site Sainte-Neige, à Neufchef, accueillera à l'automne de grands travaux pour devenir un espace de vie et de loisirs encore plus attractif.

À Neufchef, la communauté d'agglomération se lance dans une nouvelle opération d'envergure : à savoir un vaste espace dédié à la détente et à la convivialité. Le site Sainte-Neige connaîtra dès cet automne des aménagements qualitatifs pour conforter sa place parmi les poumons verts de l'agglomération et permettre un meilleur accueil des visiteurs du musée des mines de fer. Les aires de jeux, déjà présentes, seront remises au goût du jour tandis que de nouvelles installations

seront implantées sur le site : labyrinthe d'arbustes, fontaine, terrain de boules, théâtre de plein air, etc. La voirie sera complètement réaménagée et le stationnement mieux pris en compte.

L'avant-projet réserve une place importante à la valorisation de la flore. Une passerelle à fleur d'eau sera notamment installée pour mettre en valeur la zone humide du site. Une roseraie devrait être créée de même qu'un sentier pédestre permettant de relier un point à l'autre du site. Les voiries seront élargies, avec enfouissement des réseaux aériens, installation de ralentisseurs et mise en place d'un éclairage adapté. L'entrée du site bénéficiera elle aussi d'une nouvelle image, avec l'implantation de bornes explicatives et la mise en valeur des bassins actuels. Le projet comporte également la création d'un emplacement sécurisé pour les Feux de la Saint--lean

La communauté d'agglomération a confié la maîtrise d'œuvre du programme aux bureaux d'études Espays et Era. Le Conseil de communauté validera le choix des entreprises intervenantes lors de sa réunion du mois de septembre.

Sport et culture : les autres gagnants

Le Musée des Mines de fer et le stade de rugby bénéficieront, eux aussi, du projet de transformation du site Sainte-Neige. Un nouveau parking sera réalisé à proximité du musée et une aire permettant aux autobus de faire plus facilement demi-tour sera créée (le projet est porté par l'association Amonferlor). De son côté, le stade de rugby sera équipé de gradins taillés dans les talus existants. Ses vestiaires seront remis aux normes et un club-house viendra se greffer aux locaux actuels.



La seconde jeunesse du siphon de la Fensch

Les travaux de curage du siphon de la Fensch, réalisés au printemps, ont permis d'abaisser le niveau de la rivière et d'améliorer son écoulement naturel.





Installé dans les années 1950, le siphon de la Fensch n'avait encore jamais été nettoyé, hormis un curage partiel réalisé en 1994. C'est désormais chose faite. Les travaux se sont déroulés au printemps dernier et ont duré deux mois. Cet ouvrage hydraulique, sorte de gros tunnel à double entrée (lire notre encadré), permet le passage du cours d'eau sous le port d'Illange pour aller confluer avec la Moselle. Il a été concu pour stopper tous les sédiments de la Fensch et éviter leur déversement dans la Moselle. « Le siphon était encombré à 90 %. Il était vraiment temps de le nettoyer » explique Ali Fall, chargé de mission Hydrologie à la communauté d'agglomération.

Un bilan très positif

Les travaux ont consisté à extraire les sédiments de l'ouvrage, puis à les stocker pour décantation dans des bennes étanches. Cette opération a été confiée à la société Bibaut. Les sédiments pollués (1 270 m³) ont ensuite été acheminés vers un centre d'enfouissement technique adapté, en Bretagne. L'entreprise spécialisée Idra s'est chargée de leur traitement (elle s'est fait connaître pour son intervention lors du naufrage du pétrolier Erika sur les côtes bretonnes, en décembre 1999).

Le dossier a été conduit par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, en étroite collaboration avec les services de l'État, la Police de l'Eau, Voies Navigables de France (VNF), la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) et la commune d'Illange. « Le bilan de l'opération est très positif, commente Ali Fall. Le niveau de la Fensch a baissé, notamment à Florange. Grâce au curage du siphon à Illange, la rivière s'écoule beaucoup plus facilement qu'avant. C'est un nouveau pas franchi dans la lutte contre les risques d'inondation. »

Des travaux subventionnés à 80 %

Le coût global des travaux (500 000 € HT) a été pris en charge à hauteur de 80 % par l'État, le programme européen FEDER, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la commune d'Illange, qui a accordé une subvention de 27 000 € HT pour le curage du siphon.

Un tunnel, deux pertuis

Le siphon de la Fensch, situé à Illange, est un long tunnel de 140 mètres à double entrée d'une largeur moyenne de 4 mètres et d'une hauteur moyenne de 3 mètres. Son nettoyage a fait l'objet d'une attention particulière. Les travaux ont été réalisés successivement dans chacun des deux pertuis. Un extracteur a été mis en place de manière à évacuer les gaz piégés dans l'ouvrage. Les eaux emprisonnées dans le siphon ont été traitées dans un décanteur avant d'être rejetées dans la Moselle.

- 1 Fermeture du pertuis pendant les travaux de nettoyage
- 2 Évacuation des sédiments en centre d'enfouissement technique de classe 1
- 3 Siphon après nettoyage, 1300 m³ ont été retirés



Créer son entreprise dans le Val de Fensch

Les très petites entreprises (TPE) représentent une source essentielle d'emplois pour le territoire. Vous êtes porteur d'un projet ? Pour augmenter vos chances de réussite, faites vous accompagner par des professionnels !

Aujourd'hui, tous les acteurs socioéconomiques de la région s'accordent sur un point : le Val de Fensch souffre d'un nombre insuffisant de commercants et d'artisans. Heureusement, la création d'entreprises se porte plutôt bien sur le territoire communautaire (comme dans le reste de l'hexagone) et pourrait infléchir la tendance. À condition toutefois de mettre toutes les chances de son côté. « En complément des très grosses entreprises et des PME/PMI, ce sont les très petites entreprises (TPE) qui représentent le plus fort potentiel de création d'emplois » explique Lionel Knoll, chargé de mission développement du territoire à la communauté d'agglomération. L'entrepreneur, à l'origine d'une idée ou d'un service, est en effet susceptible de recruter une ou plusieurs personnes lorsque son entreprise se développe. Mais avant de se lancer dans l'aventure, il est fortement recommandé de s'adresser à un professionnel de l'accompagnement (lire notre encadré) pour examiner le projet sous toutes ses coutures : réglementation, étude de marché, plan d'affaires, stratégie, investissement... Ce que confirme la statistique suivante : le taux de pérennité à 5 ans pour les projets accompagnés par des professionnels est de l'ordre de 80 % contre 50 % seulement dans le cas contraire.

Trouver facilement ses locaux

L'accompagnement permet notamment de mesurer les moyens matériels et humains à engager – objets d'une future bancarisation – et d'identifier le seuil d'activité minimum à atteindre. Cette aide personnalisée conduit les porteurs de projet jusqu'aux centres de formalités des entreprises. Un artisan devra en effet s'inscrire à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, un commerçant ou industriel à la Chambre de Commerce et d'Industrie et enfin toute personne exerçant en profession libérale à l'URSSAF. Les porteurs de projet peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de prêts d'honneur permettant de financer le

besoin en fonds de roulement (BFR) de leur entreprise : OSEO-BDPME, PFIL Moselle Nord Initiatives, Lorraine Entreprendre, Sodie...

De son côté, la communauté d'agglomération communique aux créateurs les offres de biens immobiliers en location ou en vente sur son territoire. « Nous orientons les demandes vers les agences immobilières spécialisées, les communes disposant de locaux disponibles ou encore vers le Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI) Synergie de Florange » précise Lionel Knoll. Demain, les porteurs de projet bénéficieront d'un nouvel outil pour choisir leur implantation. La fédération des associations de commercants, artisans et professions libérales du Val de Fensch, Cap Fensch, gèrera bientôt, en lien avec chaque mairie, une base de données des locaux disponibles sur les dix communes de la communauté d'agglomération.





Alexis – Boutique de Gestion des Trois Frontières Mme Delphine THOMAS 24 rue Nationale

24 rue Nationale 57970 Yutz

Tél. 03 82 56 00 86 Courriel : eugenethomas.alexis@wanadoo.fr

Sodie

M. Jean-René VOUIN 13 rue Claude Chappe Technopôle 57078 Metz cedex 03

Tél. 03 87 21 86 60 Courriel : jp.vouin@sodie.com

Synergie Moselle Nord M. Ronald HEIM

Rue Lavoisier ZI Sainte-Agathe 57190 Florange

Tél. 03 82 59 32 00 Courriel : rheim@synergie-ceei.com

Une carte de fidélité à l'étude

La Fédération des associations de commerçants, artisans et professions libérales Cap Fensch et son homologue de la vallée de l'Orne, l'Elan de l'Orne, envisagent de mettre en circulation une carte de fidélité destinée aux consommateurs des deux vallées. Ces derniers pourront bénéficier de remises obtenues lors de leurs achats chez les commerçants et artisans partenaires du dispositif. L'opération s'inscrit dans le cadre de la revitalisation des commerces de centre-ville implantés sur le territoire communautaire.

Contact:

Cap Fensch M. Roland REMMER Remotel 75 rue de la République 57240 Knutange Tél. 03 82 85 19 23

Une convention au service de l'emploi



Maison de l'emploi et de l'insertion

gérée par l'AIEM 4 rue de Touraine 57290 Fameck Tél. 03 82 59 47 77

Espace du citoyen

géré par la Mairie 134 Grand rue 57 190 Florange Tél. 03 82 59 32 90

Espace Infos

géré par l'AIEM 1 rue Anatole France 57 270 Uckange Tél. 03 82 86 52 95 La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a signé une convention avec la Direction départementale de l'ANPE et les agences locales pour l'emploi de Hayange et Thionville pour améliorer les services proposés aux demandeurs d'emploi et aux entreprises.

L'emploi figure plus que jamais au cœur des préoccupations de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Les élus communautaires ont ainsi approuvé les propositions du Conseil de Développement visant à coordonner l'action de la communauté d'agglomération et des agences locales pour l'emploi de Hayange et Thionville. Cette convention a pour principal objectif de développer la qualité des services aux demandeurs d'emploi, en mettant par exemple en réseau les Points emploi (lire notre encadré). Elle vise également à fournir des services plus adaptés aux entreprises, particulièrement lorsque ces

dernières sont en phase de recrutement. Par ailleurs, la communauté d'agglomération s'engage à soutenir les événements économiques qui permettent de mettre en contact les demandeurs d'emploi et les entreprises sur son territoire, comme le Forum des Emplois d'été ou la Semaine régionale de l'Emploi. Par la signature de cette convention, chacun des partenaires prend aussi le pari de présenter de façon concertée et exhaustive leurs prestations respectives, lors de Foires et de Salons nationaux ou européens.

À l'écoute des personnes âgées

Une antenne du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans et à leur entourage, a ouvert ses portes à Fameck. L'Hôtel de ville de Hayange propose également une permanence le lundi.

Lieu d'information et d'écoute gratuit, le CLIC apporte des conseils adaptés aux besoins de la personne âgée. Il informe sur les dispositifs d'aides à domicile : soins infirmiers, aides ménagères, auxiliaire de vie, portage de repas, droits, adaptation du logement, transport, vie sociale et culturelle. Il oriente vers les formes d'hébergement les plus adaptées, aide à constituer des dossiers et à coordonner les services autour de la personne âgée.

« Une de nos missions essentielles consiste à écouter et soutenir les familles, les proches et l'entourage de la personne âgée » précise Fanny Mengel, coordinatrice de la structure.

Au-delà de l'aide individuelle, le CLIC veille à développer et promouvoir le partenariat avec

les acteurs locaux et les professionnels de la gérontologie (associations, hôpitaux, maisons de retraite, etc.). Il contribue en outre à l'observation des conditions de prise en charge de la dépendance et au repérage des personnes fragiles, isolées ou en difficulté.

Clic de Fameck

4 Place de la Résistance 57290 Fameck

Tél. 03 82 57 11 64

Permanences les lundi et vendredi (13h30 – 16h) et le mercredi (9h – 11h30) Accueil téléphonique du lundi au vendredi (9h – 11h; 13h30 – 16h30)

Clic de Hayange

Hôtel de ville Place de la Résistance et de la Déportation 57 700 Hayange

Tél. 03 82 82 72 57

Permanence le lundi (14h – 16h)



La communauté d'agglomération soutient le logement social

80 % des ménages mosellans concernés

Près de 80 % des ménages mosellans peuvent prétendre à un logement social car ils disposent d'un revenu imposable inférieur aux plafonds de ressources fixés par la législation française.



Grâce à la politique incitative de la communauté d'agglomération, le logement social se développe à un bon rythme sur le territoire.





la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch s'est dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) en 2001, dont l'un des objectifs fixait la réalisation d'environ 550 logements sociaux sur la période 2002-2006. D'ici la fin de cette année, près de 400 logements auront été effectivement construits dans l'ensemble des dix communes du Val de Fensch, dont plus de 140 en 2006. Deux caractéristiques principales définissent le logement social. D'une part, il s'agit d'habitations conventionnées : le Préfet et le bailleur signent un document fixant notamment un loyer à ne pas dépasser. D'autre part, son accès est conditionné par des plafonds de ressources. Aujourd'hui, près de 80 % des ménages mosellans disposent d'un revenu imposable inférieur à ces plafonds et peuvent donc prétendre à un logement social. Certains logements sont réservés aux revenus très bas, d'autres aux revenus moyens. Enfin, les ménages dépassant légèrement les plafonds de ressources fixés par la législation peuvent également y accéder dans certains cas, dans une logique

de mixité sociale.

Dans le cadre de sa compétence « Logement »,

Encourager la mixité sociale

Les bailleurs sociaux s'engagent à ce que leurs programmes de construction respectent un certain nombre de critères architecturaux et de qualité (norme Haute Performance Energétique HPE pour l'isolation, label Qualitel pour les aspects acoustiques, de confort, de sécurité, d'isolation thermique, etc.). Cette contrainte sera amplifiée à partir du 1er janvier 2007.

La plupart des logements sociaux construits sur le territoire communautaire participent de la volonté d'encourager la mixité sociale. Ce sont en majorité de petits logements collectifs, des maisons mitoyennes et des maisons de ville. Par sa politique incitative, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch peut accorder, sous certaines conditions, une subvention aux constructeurs lorsque ces derniers sont confrontés à un surcoût foncier (tel qu'il est défini par la législation). Entre 2002 et 2005, la participation financière de la communauté d'agglomération a ainsi favorisé la construction de 104 logements sociaux.

- 1 Rue de Ranguevaux Fameck
- 2 Rue de Champagne Florange
- 3 Rue de Bellevue Hayange Konacker
- 4 Rue Belvès Florange
- 5 Rue de La Fontaine Florange

130 000 € de subventions

Entre 2002 et 2006, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a accordé 130 000 € de subventions aux bailleurs sociaux. Sa participation financière a contribué à la réalisation de 104 logements sociaux sur les 249 construits durant cette période.

L'U4 bientôt en pleine lumière

L'U4 d'Uckange, seul haut-fourneau appelé à être conservé en France, revêtira ses habits de lumière en 2007.

Le haut-fourneau U4, inscrit à l'inventaire des monuments historiques, bénéficiera comme prévu d'une mise en lumière l'année prochaine, dans le cadre de la commande publique de l'État (lire notre encadré) et de Luxembourg-Grande Région, capitale européenne de la Culture en 2007. Le Ministère de la Culture a mandaté un artiste plasticien renommé, Claude Lévêque, pour imaginer une œuvre marquante qui rendra le haut-fourneau visible de loin. Les travaux de mise en sécurité, de désamiantage et de nettoyage qui se déroulent actuellement sur le site, laisseront la place début 2007 à la création artistique

proprement dite. La mise en lumière favorisera l'appropriation par le public de ce lieu hautement symbolique. De puissantes lampes halogènes, comportant des filtres spéciaux, matérialiseront l'incandescence rougeoyante du haut-fourneau, comme un hypothétique coucher de soleil. Toutes les passerelles hautes des soupapes seront peintes en doré, éclairées par une lumière directionnelle décrivant des silhouettes fantomatiques. Un chemin de ronde sera créé autour du haut-fourneau, ménageant des plates-formes d'observation. ■

300 000 € de subvention

Le ministère de la Culture, complètement séduit par le projet, a accordé 300 000 € de subvention à ce projet par le biais du dispositif de la Commande Publique de la Délégation aux Arts Plastiques.

Un plasticien de renom

Claude Lévêque (53 ans) vit et travaille à Montreuil, en région parisienne. Il compte aujourd'hui parmi les artistes les plus importants de la scène contemporaine. Il expose régulièrement aussi bien en Europe qu'en Amérique ou en Asie. Le meilleur des mondes à la Passerelle de Brest, Let's Dance à la fondation Miro de Barcelone ou Reconstruire la fenêtre à la Rice gallery de Tokyo ont contribué à sa notoriété. Privilégiant le travail in situ, Claude Lévêque se focalise désormais sur la création d'espaces et d'atmosphères inédites, qui jouent sur le ressort esthétique de la fascination.

À propos du parc du haut-fourneau d'Uckange...

Réponses aux questions que se posent nos concitoyens.

• Il s'agit d'un tas de ferraille – de ruines...

Nous avons réalisé des études très sérieuses sur l'état sanitaire du haut-fourneau et des bâtiments. Les conclusions sont plutôt satisfaisantes. Les travaux de conservation et de mise en sécurité concernent l'ensemble du site. Ils visent à stopper les dégradations et à permettre des premières visites à l'intérieur du parc. Nous serons ainsi tranquilles pour de nombreuses années. La mise en lumière sera une création artistique qui mettra en valeur le haut-fourneau et ses abords. Le cheminement extérieur permettra au public de se promener tout autour.

• Pourquoi conserver Uckange et non pas Hayange ? Cette question a été définitivement tranchée par le Ministère de la Culture qui a décidé d'inscrire le haut-fourneau d'Uckange à l'inventaire des monuments historiques dès 1995. Ce sera le seul en France à être ainsi conservé.

• On aurait pu faire une zone économique à la place On ne peut rien construire sur l'emplacement d'un haut--fourneau. Par contre, il est bien prévu de réserver le parc à fonte, juste à côté, pour des activités industrielles.

• Ce sont des dépenses inconsidérées, du gaspillage - Ce sera un gouffre financier

Nous avons choisi de préserver le haut-fourneau et ses annexes sans pour autant créer une structure de gestion coûteuse (comme pour un musée par exemple) et sans nous enfermer dans un schéma risquant de nous conduire à des dépenses trop importantes. Ce patrimoine industriel sera inséré dans le parc et en constituera l'attraction. On pourra circuler sur une passerelle pour faire le tour du haut-fourneau, observer la structure, en comprendre à la fois l'histoire et les techniques.

Cela nous coûtera un poste de concierge que nous partageons avec la ville d'Uckange et des frais d'éclairage évalués à moins de 10 000 € par an, auxquels il faut ajouter un entretien a minima pour assurer une sécurité constante

Tout cela nous coûtera bien moins cher que l'entretien des piscines ou des lieux de culte que nous prenons en charge.

• On aurait pu faire autre chose avec cet argent

Ce projet de mise en sécurité, de conservation et de mise en lumière a été prévu dans le Contrat de Plan État-Région 2000-2006

Il mobilise l'ensemble des partenaires financiers : Europe, État, Région, Département pour 80 % du coût des investissements. Il reste 20 % pour la communauté d'agglomération. Cet argent aurait été perdu pour notre territoire si nous avions abandonné ce projet. De plus, le jardin des traces n'aurait pas vu le jour.

• Les principales dépenses

2 600 000 €	Payé par Bail Industrie
750 000 €	Payé par l'EPFL
370 000 €	Payé par l'EPFL
1 600 000 €	Payés par l'Europe, l'État, la
	Région et le Département dont
	320 000 € pour la communauté
	d'agglomération
1 155 000 €	Payé par l'Europe, l'État, la Région et le
	Département dont 231 000 € pour la
	communauté d'agglomération
	750 000 € 370 000 € 1 600 000 €

• À cause de ces projets on a dû augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 10 %

C'est absolument faux, cette taxe ne concerne que le service de ramassage et de traitement des déchets ménagers. Elle ne couvre que 55 % des dépenses d'un service dont la constante progression est la conséquence de l'augmentation des coûts incompressibles de fonctionnement (gas-oil, traitement des déchets...).

Avant la création de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, nos concitoyens payaient déjà une taxe ou une redevance pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères dans leurs communes respectives et, pour certaines d'entre elles, à un taux plus élevé que celui actuel.

Une soufflante bienvenue





Une soufflante, autrefois utilisée par l'usine Sollac de Rombas et récupérée en 2001 par l'association Atelier Mémoire Ouvrière de Neuves-Maisons, trône désormais sur le site du haut-fourneau U4 d'Uckange (lire notre encadré). L'association meurthe-et-mosellane a décidé d'en faire don à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Compte tenu de ses dimensions exceptionnelles, le transport de la soufflante a exigé de grandes précautions. Quatre poids-lourds circulant en convoi exceptionnel l'ont conduite depuis la banlieue nancéienne jusqu'au pied de l'U4. Là, une grue a déposé les guatre éléments de l'ensemble pesant plusieurs tonnes chacun. Ce cadeau, aussi inattendu que bienvenu, enrichira le patrimoine industriel de la vallée et contribuera à la mise en valeur du haut--fourneau d'Uckange.

Un élément du patrimoine

La soufflante installée sur le site du U4 date de 1897. Très imposante (20 m de long, 7 m de haut, 4 m de large pour 80 tonnes), elle était l'une des premières à effet compound. Son rôle consistait à propulser de l'air chaud à la base d'un haut-fourneau pour favoriser la transformation de la fonte en acier. Volontairement, la soufflante héritée par la communauté d'agglomération sera installée un peu à l'écart du U4 car les deux outils témoignent d'une époque et de techniques bien distinctes.

Embellissement du cadre de vie

Conjuguer efficacité et préservation du cadre de vie : voilà le double objectif de l'installation de conteneurs enterrés à Fameck et Uckange. Cette opération pilote, si elle se révèle concluante, pourrait être étendue à d'autres communes du territoire.

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch installe actuellement une cinquantaine de conteneurs enterrés à Fameck (secteur derrière la gendarmerie) et à Uckange (rue des Dahlias, rue des Tilleuls, rue des Mimosas). Cette opération pilote, inscrite au Contrat d'Agglomération 2003-2006, vise à embellir le cadre de vie des quartiers concernés tout en favorisant la collecte sélective. Chaque conteneur (ordures ménagères, emballages et verre) affiche un volume utile compris entre 3 m³ et 5 m³, soit au minimum l'équivalent de 3 bacs traditionnels de 1 000 litres. En fonction des résultats obtenus

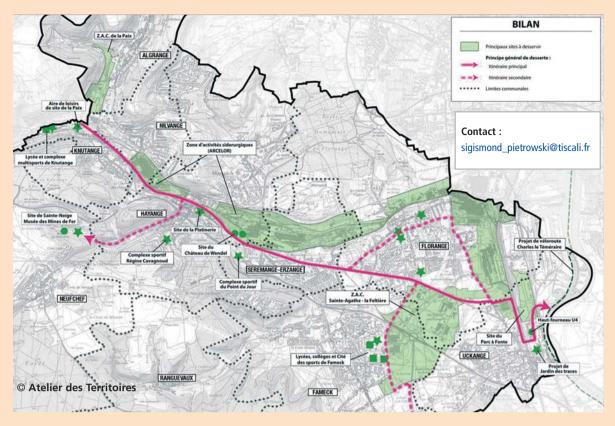
dans ces deux communes, les élus pourraient inscrire d'autres projets de ce type au prochain Contrat d'Agglomération, notamment à Florange, Hayange et Uckange. Les conteneurs enterrés devraient permettre de réduire la fréquence des collectes et de maîtriser le coût du traitement des déchets ménagers. L'opération (405 105 € TTC) a été financée par la communauté d'agglomération avec l'aide du Conseil Général de la Moselle, des bailleurs sociaux et de l'organisme Eco-Emballages. ■







La communauté d'agglomération a choisi le cabinet d'études l'Atelier des Territoires pour mener l'étude de faisabilité de la piste cyclable communautaire entre Fontoy et Uckange.



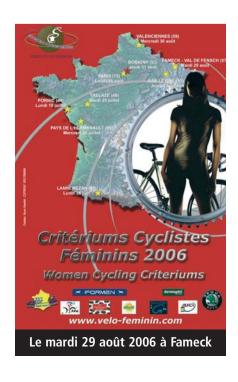
Piste cyclable communautaire : poursuite des études

Les contours de la future piste cyclable entre Fontoy et Uckange (environ 15 km) se dessinent un peu plus nettement, au fur et à mesure des conclusions du cabinet l'Atelier des Territoires, mandaté par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour réaliser l'étude de faisabilité. Sur les différents scenarii présentés aux élus de la communauté d'agglomération, un semblerait tenir la corde. Il concerne le tracé le plus « naturel »,

en bordure de la route départementale 952. Aucune décision n'a encore été arrêtée car il faut d'abord examiner les contraintes et les coûts liés à ce tracé.

Le Conseil de communauté souhaite que la piste s'élance de Fontoy vers la future base de loisirs de Knutange et rejoigne le haut-fourneau U4 à Uckange, en passant à proximité de plusieurs sites culturels et touristiques : pelouses calcaires, Parc du Château

de Nilvange, complexe La Passerelle de Florange, etc. La piste cyclable communautaire devrait bénéficier d'une connexion avec la Véloroute Charles Le Téméraire, qui reliera Thionville à Argancy en 2007. Un groupe de travail, composé notamment de cyclistes, marcheurs et pêcheurs et animé par Sigismond Pietrowski, s'est constitué au sein du Conseil de Développement pour suivre l'évolution de ce dossier.



Fameck fait la course en tête

En accueillant une manche des Criteriums cyclistes féminins le mardi 29 août à Fameck, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch confirme son attachement pour un sport cycliste à visage humain.

La ville de Fameck accueillera pour la première fois une manche des Criteriums cyclistes féminins (Women Cycling Criteriums), le mardi 29 août 2006 à 18h. Cette épreuve, créée il y a quatorze ans, réunit les meilleures cyclistes mondiales durant sept manches similaires au circuit professionnel masculin. À Fameck, les jeunes femmes parcouront une vingtaine de fois une boucle de 4 km dessinée à travers la ville. « La Vallée de la Fensch a toujours entretenu une relation privilégiée avec la Petite Reine. Cette épreuve nous offre l'opportunité de

marier le sport avec un événement festif sur le territoire » se réjouit Clément Arnould, vice-président de la communauté d'agglomération chargé des sports. À l'issue de la remise des récompenses, la course passera en effet le relais à une soirée de gala! Sur la scène dressée à l'intersection de l'avenue Mermoz et la rue des Bergeronnettes, Jean-Pierre Mader (Macumba, Disparue...) et Sophie Jaconelli offriront un concert gratuit à tous leurs fans. Un air de vacances pourrait bien continuer à flotter sur Fameck le 29 août prochain!

verts



ATTENTION: Les bennes ne peuvent contenir que des déchets végétaux (tontes de pelouse, tailles de haie, branchage dont le diamètre ne doit pas excéder 25 cm, feuilles mortes, déchets du jardin tels que fruits et légumes).

Profitez des bennes à déchets verts!

Infos pratiques

Pour tous renseignements, vous pouvez composer le n° vert :

0800 33 67 24

ou **0800 FENSCH**

(appel gratuit depuis un poste fixe), vous serez mis en relation avec une ambassadrice du tri de la communauté d'agglomération. Plans de situation et calendriers disponibles sur:

www.agglo-valdefensch.fr rubrique Environnement

Le chiffre

En 2005, la mise à disposition des bennes à déchets verts sur le territoire, du mois d'avril jusqu'à la mi-novembre, a permis de collecter 551 tonnes de végétaux.

Que deviennent-ils?

Les déchets verts collectés sur le territoire communautaire sont transportés jusqu'à la plate-forme de compostage de Metzervisse (Sita groupe Suez). Ils sont alors pesés, retournés, broyés et transformés en compost selon un procédé 100 % naturel. Une tonne de végétaux permet de produire 230 kg de compost, également appelé amendement organique. La société Sita commercialise son produit dans les grandes centrales de distribution et auprès des agriculteurs. Le compost est utilisé comme engrais pour l'agriculture, les cultures maraîchères, etc. On le retrouve également dans les jardins et l'aménagement paysager.



FAMECK 1

Quartier Oury Sud Angle de la rue Sainte Catherine et rue de la rivière

FAMECK 2

Rue de la croix Munier

- du 7 au 10 juillet
- du 4 au 7 août
- du 8 au 11 septembre
- du 6 au 9 octobre
- du 13 au 17 juillet • du 11 au 14 août
- du 15 au 18 septembre
- du 13 au 16 octobre

FAMECK 3

Rue des Chênes (Parking nouveau cimetière)

- du 28 au 31 iuillet du 25 au 28 août
- du 29 septembre au 2 octobre

• du 29 septembre au 2 octobre

• du 27 au 30 octobre • du 21 juillet au 24 juillet

• du 22 au 25 septembre

• du 20 au 23 octobre

• du 28 au 31 juillet

• du 18 au 21 août

• du 20 au 23 octobre

• du 18 au 21 août

FLORANGE 1

Angle rue d'Alsace et rue de la Gare Rue de Verdun, accès usine Sollac Avenue de Lorraine (près du cimetière)

FLORANGE 2

Croisement rue d'Argonne et rue d'Oury Parking rue du Languedoc Parking rue Saint Pierre Rue de Provence (lotissement Les Écrevisses)

FLORANGE 3

Parking rue des acacias Rue Epona

- du 7 au 10 juillet
- du 8 au 11 septembre

HAYANGE 1

Parking rue Abbé Nicolay Parking cimetière, rue du cimetière (MARSPICH) • du 29 septembre au 2 octobre Rue de Veymerange (KONACKER)

Cité Bellevue, face au terrain de jeux Arrêt de bus, rue Lamartine (MARSPICH) Place du marché, derrière MJC (KONACKER) Parking Mairie, bvd des Vosges (SAINT NICOLAS EN FORET)

- du 6 au 9 octobre
- du 28 au 31 juillet • du 25 au 28 août
- du 27 au 30 octobre

HAYANGE 2

- du 7 au 10 iuillet
- du 4 au 7 août • du 1er au 4 septembre
- du 6 au 9 octobre

KNUTANGE

Parking cimetière Lotissement Val de Fensch, près du bâtiment « Y »

- du 21 juillet au 24 juillet
- du 18 au 21 août
- du 22 au 25 septembre • du 27 au 30 octobre

NEUFCHEF 1

Rue du Conroy Rue Notre Dame des Neiges (ancien boulodrome)

NEUFCHEF 2

NILVANGE

Poids lourds - RD 57

Rue de la Pompe - Distillere

• du 21 au 24 juillet

• du 25 au 28 août

• du 15 au 18 septembre

du 20 au 23 octobre

du 13 au 17 juillet

• du 15 au 18 septembre

• du 27 au 30 octobre

• du 11 au 14 août

• du 21 au 24 juillet

• du 25 au 28 août

• du 22 au 25 septembre du 27 au 30 octobre

SERÉMANGE-ERZANGE 1

Parking de la maternelle la Pommeraie Place de l'église Parking angle avenue Galliane

Entrée du lotissement rue Lucien Noirot

Parking salle des sports, rue de la Moselle

et rue Madelaine

- du 13 au 17 juillet
- du 28 au 31 juillet
- du 11 au 14 août
- du 25 au 28 août
- du 8 au 11 septembre • du 22 au 25 septembre
- du 6 au 9 octobre
- du 20 au 23 ctobre

SERÉMANGE-ERZANGE 2

Parking rue des carrières Au bout de la rue de Suzange Angle rue de la Liberté et Ferme Husson

- du 21 au 24 juillet
- du 4 au 7 août
- du 26 au 29 août
- du 18 au 21 août
- du 1^{er} au 4 septembre
- du 15 au 18 septembre
- du 29 au 2 octobre
- du 13 au 16 octobre
- du 27 au 30 octobre

UCKANGE

Cité des sports, parking terrain de jeux Cité des roses, terrain de jeux Lot Petite Fontaine, face à la gendarmerie Lot les Chardons, parking entre n°15 et n°16 Rue des vergers, Parking FPA Lot Pont de Pierre, terrain de jeux

- du 13 au 17 juillet
- du 11 au 14 août
- du 15 au 18 septembre
- du 13 au 16 octobre

Le 1^{er} janvier 2006, l'Office de Tourisme de Hayange est devenu communautaire, conformément aux objectifs du Contrat d'Agglomération 2003-2006. Une évolution destinée à favoriser le développement du tourisme sur le territoire et en faire une activité porteuse d'avenir.

Le Val de Fensch joue la carte du tourisme

Le haut-fourneau U4, les Grands Bureaux De Wendel, l'Ecomusée des Mines de fer, les cités minières, les pelouses calcaires, le sentier du GR 5, etc. Le territoire communautaire regorge d'atouts sur le plan touristique et culturel. De nombreux sites ont le potentiel pour devenir, à moyen terme, de véritables pôles d'attraction. À condition, bien sûr, de savoir les mettre en valeur et d'assurer une politique cohérente à tous les niveaux : programmation, tarifs, communication...

«Le cycle du tout industriel s'est achevé, une ère nouvelle commence, résume Serge Gasparrini, président de l'Office de Tourisme du Val de Fensch. Aujourd'hui, notre région est capable de « vendre » du tourisme et peut devenir un carrefour culturel majeur. La « richesse » de ses habitants, issue de l'immigration, son brassage culturel et cultuel, le dynamisme de sa vie associative ou encore sa situation géographique sont des avantages naturels à exploiter. »

Office de Tourisme du Val de Fensch

2, rue de l'Hôtel de Ville BP 40036 57703 HAYANGE CEDEX

Tél. 03 82 86 65 30 Tél. / Fax / Rép. 03 82 84 16 27

Ouvert:

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h Le samedi de 9h à 16h



Un patrimoine unique

Pour mieux jouer la carte du tourisme industriel, un registre pour l'instant peu exploré en Moselle, la communauté d'agglomération a professionnalisé sa politique touristique et l'a placée entre les mains de spécialistes. « Notre mission est triple, annonce Anne Bossuyt, 20 ans d'expérience dans le tourisme et nouvelle directrice de la structure communautaire. Nous devons attirer autour de pôles touristiques un public régional mais aussi des visiteurs plus lointains, ceux qui viennent rendre visite à leur famille installée dans la vallée, les étrangers de passage, etc. N'oublions pas que notre région est traversée par de grands flux de circulation... Nous devons également faire prendre conscience à la population locale que son patrimoine est unique et mérite que l'on s'y intéresse. En considérant leur environnement d'un œil nouveau, ses habitants deviendront les meilleurs ambassadeurs de la vallée. Enfin, et peut-être avant tout, il faudra réussir la communion entre nos dix communes : parler d'une même voix tout en cultivant leurs atouts intrinsèques... »

Serge Gasparrini et Anne Bossuyt fourmillent d'idées pour développer le tourisme dans la vallée. Les deux responsables vont commencer par recenser toutes les ressources du territoire (sites, capacités d'accueil, produits du terroir, savoir-faire...). Ils prévoient d'éditer un document de présentation générale de la vallée de la Fensch, du terrois langues, de créer le site internet de l'office de tourisme et de l'enrichir régulièrement, d'aménager un espace de vente plus attractif, etc. L'office de tourisme communautaire va également s'engager dans une démarche « qualité » (accueil du public, mise en valeur des documents, horaires d'ouverture, fonctionnement) et compte bien décrocher une deuxième étoile « Toutes les idées et suggestions sont les bienvenues. Nous serons à l'écoute des habitants de la vallée et examinerons toutes les opportunités de partenariat » promettent le président et la directrice de l'Office de Tourisme du Val de Fensch.